

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
REGGAMI MOHAMED AHCENE
Adresse : BATIMENTS CLAIRE SOLAIRE
WILAYA SOUK AHRAS**

OBJET : Mise en demeure N°02

Projet de : Création réseau ODN distribution cité 160 LOGTS CHEBAITA MOKHTAR

Contrat N°: AT/DO36/SDFS/DAL/06/2021
Bon de commande : N° 23/2023 du 04/06/2023
Ordre de Service ODS N° 105/2023 du 04/06/2023

Suite à la mise en demeure N° 01 relative à votre absence injustifiée du projet de **Création réseau ODN distribution cité 160 LOGTS CHEBAITA MOKHTAR** qui vous a été notifiée le **07/02/2024** et l'expiration du délai de rigueur accordé sur cette dernière, vous êtes mise en demeure pour la deuxième et la dernière fois de reprendre les travaux de ce chantier dans un délai de 08 jours.

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; votre ODS sera annulé et votre contrat résilié aux torts exclusifs, en conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.



**Le Directeur Opérationnel
d'Algérie Télécom EL TAREF**

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
d'El Tarf
Bachir MESSAOUDENE

